

Dans les écoles moudonnoises au XVIII^eme siècle

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **45 (1937)**

Heft 1

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-35157>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

⁸ C'est-à-dire : sois économe.

⁹ C'est-à-dire : bon marché.

¹⁰ Le florin est une monnaie de compte qui correspondait à peu près à 4 batz ; il en fallait un peu plus de 8 pour faire un écu blanc. Comme l'argent avait un pouvoir d'achat très supérieur à celui d'aujourd'hui, 12 florins représentent plus de 100 francs de notre monnaie.

¹¹ C'est-à-dire : par quelqu'un de sûr.

Dans les écoles moudonnoises au XVIII^{me} siècle.

Le journal *l'Eveil*, de Moudon, a donné, le 12 juillet 1935, quelques extraits des Manuels des Conseils de cette ville, relatifs aux écoles d'autrefois. Nous en extrayons les passages suivants.

Le 30 juin 1797, le ministre Dutoit fut chargé d'établir un plan de réforme de la quatrième classe destinée aux enfants de cinq à sept ans. Voici ce qui fut décidé :

Les enfants pourront être introduits dans cette classe à l'âge de cinq ans. Ils devront être divisés en deux volées ; dans chacune desquelles ils devront rester une année.

La première année, on les exercera à lire « coulamment », mais d'une manière claire, distincte, et s'il se peut sans accent, ni mauvais ton ; on exercera leur mémoire en leur faisant apprendre le pater, le credo et le décalogue.

On leur donnera à « annaliser » trois ou quatre lignes, en sorte qu'ils sachent sans livre et avant de sortir dire les lettres qui entrent dans chaque mot, cela les préparera à bien « ortographier » dans la suite.

La deuxième année, on les exercera encore à la lecture. Ils devront apprendre par cœur toute la partie historique du catéchisme dit « retouché », quelques cantiques chrétiens, quelques prières de trois à quatre lignes, analogues à leur âge et à leurs besoins, et s'il se peut, les chapitres 5, 6, 7, 13 et 25 de St-Matthieu. Ce qu'on leur donne à apprendre par cœur ne doit point s'étudier en classe, mais y être récité, après avoir été appris à la maison.

On commencera l'école par lire le décalogue ; les absents et les tardifs seront soigneusement notés ; la liste en sera remise tous les trois mois à l'inspecteur du collège.

Pour les accoutumer de bonne heure à la subordination, on observera en classe le plus grand ordre que possible ; les négligents qui n'auront pas su leurs petites tâches et les indisciplinés qui auront détourné leurs camarades devront être retenus une heure ou deux pour châtiment. Ils ne pourront être promus de cette classe dans la supérieure que lorsqu'ils auront satisfait dans un examen à tout ce qu'on exige d'eux dans la deuxième année.

Ailleurs :

M. le principal du collège demande qu'on le pourvoie d'une Bible avec les réflexions de M. Osterwald pour mieux instruire ses escoliers dans la religion, celle qu'il a étant en vieux langage. On a trouvé qu'il pouvait continuer à se servir de cette dernière.

Voici, datée de la même époque (1763), cette *Exhortation aux régents* :

On a fait convenir les sieurs régents Jossevel et Veyre pour être exhortés à tenir plus exactement la main sur les articles suivants :

1. Que les « notateurs » marqueront soigneusement ceux qui ne fréquentent pas les sermons, et qui en sortent avant la bénédiction.

2. Tous ceux qui jouent et disent des sottises.

3. De donner un rôle chaque semaine de tous les absents.

4. D'inculquer fortement à leurs escoliers de l'amour pour la vertu et de l'éloignement pour le vice, et de châtier comme il convient les escoliers négligents et désobéissants, afin que la jeunesse soit mieux disciplinée que du passé. On a exhorté le sieur Jossevel de faire chanter un couplet de psaumes en classe, qui se doit chanter au prêche du matin le dimanche et le vendredi, et de conduire, depuis là, tous les escoliers au prêche en les observant de près pour qu'ils ne badinent plus comme du passé.

CHRONIQUE

L'assemblée générale de la *Société du Musée romand* a eu lieu le 30 novembre à l'Abbaye de l'Arc, sous la présidence de M. Adolphe Burnat, président.

M. Burnat a adressé des vœux de prompt rétablissement à M. Georges Mercier, secrétaire, que l'état de sa santé a retenu loin de cette assemblée. Il a salué la présence de MM. Vannod, syndic de La Sarra, Bezuchet, gérant du domaine et Schopfer, l'habile et dévoué fermier.

La Sarra a eu, cet été, l'honneur de recevoir la visite — le 7 septembre — du congrès international d'Histoire de l'art. D'autre part, un congrès international d'architecture a siégé au château. Enfin, en août, avec son amabilité habituelle, la châtelaine recevait de jeunes artistes, les beaux-arts et les lettres étant fraternellement représentés.

Des rapports complémentaires, dont l'un consacré à la « Maison des artistes » avait pour auteur Mme de Mandrot, empêchée d'assister à la séance, et l'autre, M. von der Mühl, architecte, furent entendus.